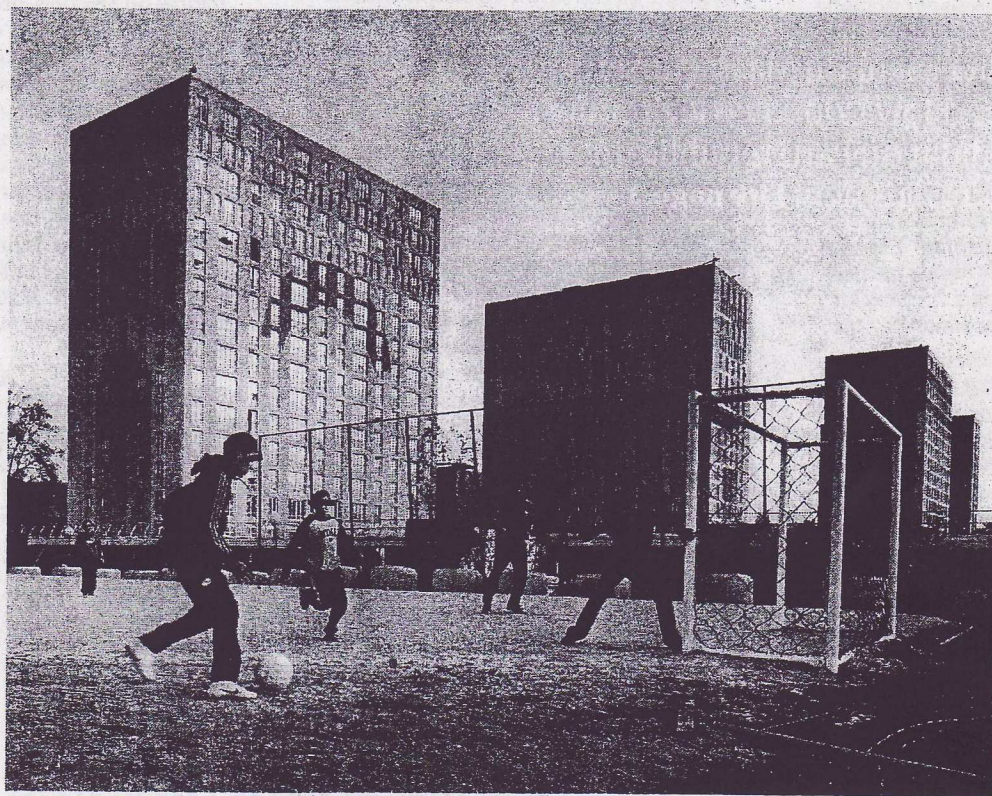


**Reportage** Le département le plus jeune de France métropolitaine a mis en place un dispositif d'accompagnement des élèves exclus de leur collège pour problème de comportement. Objectif : prévenir le décrochage scolaire

# En Seine-Saint-Denis, le sauvetage des « gueules cassées » de l'école



Le quartier du Clos-Saint-Lazare, à Stains (Seine-Saint-Denis). CYRUS CORNUT/DOLCE VITA/PICTURETANK

**C**'est son deuxième jour d'exclusion et Alice [son prénom a été changé], 15 ans, a déjà réfléchi au sens de la sanction. « Je me suis accrochée avec une de mes profs, les mots sont sortis tout seuls; je regrette... »

Les parents de l'adolescente, en 3<sup>e</sup> au collège Travail-Langevin de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), ont accepté la proposition que leur a faite l'établissement : une prise en charge de leur enfant durant toute la durée de l'exclusion – une semaine – par une association, l'APCIS (Accueils, préventions, cultures : intercommunautaire et solidaire), pionnière dans l'accueil des élèves exclus. « Sans regrets, reconnaît Alice. A la maison, j'aurais traîné devant la télé, alors qu'ici je révise le matin, on parle l'après-midi... Comme ça, je ne perds pas le fil. »

**Sur les 680 collégiens exclus pris en charge dans le département en 2010, 77 % n'ont pas connu de nouvelle sanction dans l'année**

Ne pas perdre le fil, c'est l'objectif de cette prise en charge. L'APCIS est l'une des associations à donner vie, sur le terrain, au dispositif ACTE, « Accompagnement des collégiens temporairement exclus », lancé en 2008 par le conseil général et l'inspection académique de Seine-Saint-Denis. « ACTE, c'est une vraie coproduction », affirme Claude Bartolone, le président (PS) du conseil général. Celui-ci a proposé, dans le cadre d'un appel à projets, aux collèges, aux villes et aux associations de s'unir pour déployer des « dispositifs locaux » d'accueil des collégiens provisoirement exclus – moins d'une semaine. Entre